## DEC162141DR10

Décision portant nomination de Monsieur David Bock aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRC1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)

## LA DIRECTRICE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) :

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161855INSB portant nomination de Mme Sylviane Muller aux fonctions de directrice de l'institut fédératif de recherche du CNRS n°1589 intitulé « Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire ».

Considérant que Monsieur David Bock a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 18 au 20 mai 2010 et du 8 au 10 juin 2010,

## DECIDE:

**Article 1**er : Monsieur David Bock, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRC1589 Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire, à compter du 1er septembre 2016.

Monsieur David Bock exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur David Bock est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 septembre 2016

La directrice de l'unité Sylviane Muller

Visa du délégué régional du CNRS

Patrice Soullie

1